

La violence basée sur le genre en milieu scolaire

Document de travail UNGEI – UNESCO | Novembre 2013



© UNICEF/NYHQ2006-1871/ROBERT FEW

UNGEI!
L'Initiative des Nations Unies
pour l'éducation des filles



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

**La violence basée sur le genre en milieu scolaire
(VBGMS)**

Document de travail UNGEI – UNESCO

Novembre 2013

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|----|
| Introduction | 3 |
| I. Pourquoi la VBGMS est-elle une priorité? | 4 |
| A) Définition et manifestations de la VBGMS | 4 |
| B) Prévalence and moteurs de la VBGMS | 5 |
| C) Conséquences de la VBGMS | 7 |
| D) Lacunes dans les connaissances sur la VBGMS | 8 |
| II. Politiques et programmes clés pour lutter contre la VBGMS | 10 |
| A) Initiatives mondiales et régionales | 10 |
| B) Réponses nationales et sous-nationales | 11 |
| C) Interventions efficaces en termes de politiques et de programmes : Enseignements tirés | 14 |
| III. La marche à suivre : ce qui doit être fait | 16 |
| Références | 18 |

Introduction

La violence basée sur le genre (VBG) ne connaît pas de frontière. Ce phénomène mondial, qui ne fait aucune distinction basée sur la géographie, la culture, l'ethnicité ou l'économie des populations concernées, est souvent toléré et soutenu par les institutions sociales, comme les écoles, où les enfants sont censés être protégés et en sécurité.

La VBG est une violation grave des droits humains. Elle représente l'une des pires manifestations de la discrimination entre les sexes et un obstacle majeur à la réalisation de l'égalité des sexes¹.

La violence à l'école et autour des écoles (également connue sous le nom de violence basée sur le genre en milieu scolaire ou VBGMS) continue d'être un sérieux obstacle à la réalisation du droit à l'éducation. Si les filles sont plus susceptibles d'être exposées à la VBG à l'intérieur ou à l'extérieur de l'environnement scolaire, les garçons peuvent également en être la cible. Le fait d'être victime ou simplement menacé de VBGMS entraîne souvent une performance scolaire médiocre, une fréquentation irrégulière, l'abandon des études, l'absentéisme et une faible estime de soi. La violence peut aussi avoir de lourdes conséquences sur la santé ainsi que des répercussions psychologiques à long terme.

Il est important de comprendre les implications particulières de la VBG à l'école et autour des écoles, et la façon dont les institutions éducatives peuvent et doivent agir comme une force essentielle de protection et de changement. Toutefois, les données probantes faisant état de l'étendue et de la nature de la VBGMS sont limitées, et il existe à ce jour peu d'informations collectives sur les bonnes pratiques permettant de prévenir ou de combattre ce phénomène.

Le présent document, qui s'inspire principalement de l'étude mondiale réalisée en 2013 par Leach, Dunne et Salvi², ainsi que de documents d'analyse issus de pays francophones d'Afrique, vise à énoncer les problèmes, les causes, les défis et les opportunités liés aux politiques et aux programmes de lutte contre la VBGMS, tout en portant une attention particulière à la violence à l'égard des filles en milieu scolaire.

¹ Leach, Fiona, Máiréad Dunne et Francesca Salvi, *A global review of current issues and approaches in policy, programming and implementation responses to School Related Gender-Based Violence (SRGBV) for UNESCO Education Sector*, Université du Sussex, 2013.

² Ibid.

I. Pourquoi la VBGMS est-elle une priorité?

A) Définition et manifestations de la VBGMS

La VBGMS se produit partout dans le monde mais elle se manifeste différemment selon les contextes culturels et géographiques (voir encadré 1). Bien que leur manifestation varie, tous les cas de VBGMS sont liés à des « actes de violence sexuelle, physique ou psychologique infligés à des enfants à l'école ou autour des écoles, en raison de stéréotypes, de normes et de rôles qui leur sont attribués ou que l'on attend d'eux, ou qui sont associés à leur genre ou identité sexuelle. La VBGMS se rapporte également aux différences entre les filles et les garçons en termes de leur expérience de la violence et de leur vulnérabilité à la violence³. »

Au cours des dernières années, les violences sexuelles commises par des garçons ou des hommes (enseignants et apprenants) à l'encontre des filles sont devenues une préoccupation majeure⁴. De nouvelles recherches mettent aussi en évidence la nature plus complexe de la violence à l'école et s'intéressent moins à la hiérarchie habituelle autorité/âge qu'à la violence perpétrée par les étudiants (habituellement masculins) envers le corps enseignant (généralement jeune et féminin), ainsi qu'aux enseignantes commettant des violences à l'encontre d'étudiants de sexe masculin. Les châtiments corporels et les brimades font partie des formes de VBGMS. Les problèmes de plus en plus reconnus sont le harcèlement homophobe, les brimades fondées sur l'orientation sexuelle réelle ou perçue et l'identité sexuelle, le harcèlement en ligne et la peur de la violence⁵ elle-même.

Les incidents de VBGMS peuvent se produire, entre autres, dans les salles de classe, les résidences d'enseignants, les toilettes, les dortoirs et sur les routes et les zones à proximité des écoles. Ce type de violence regroupe une variété d'actes qui incluent, mais ne se limitent pas à⁶ :

- i) Des brimades, y compris le harcèlement verbal et/ou physique;
- ii) Le harcèlement sexuel, aussi appelé « taquineries » ou insinuations;
- iii) Des actes sexuels en échange de bonnes notes ou pour payer les frais de scolarité;
- iv) Des attouchements non consentis ou des agressions sexuelles;
- v) Une attitude de séduction ou de harcèlement sexuel de la part d'un enseignant envers des apprenants; et
- vi) Une tolérance (ou un encouragement) de la domination ou de l'agression masculine au sein de l'environnement scolaire.

³ Greene, Margaret, et al., *Le droit d'une fille d'apprendre sans peur: Lutter pour mettre fin à la violence basée sur le genre en milieu scolaire*, Plan International, 2013.

⁴ Devers, Marie, et al., *Les violences de genre en milieu scolaire en Afrique subsaharienne francophone: Comprendre leurs impacts sur la scolarisation des filles pour mieux les combattre*, République Française: Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, 2012.

⁵ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Brochure 8: Réponses du secteur de l'éducation au harcèlement homophobe. Politiques rationnelles et bonnes pratiques en matière d'éducation au VIH et à la santé*, UNESCO, 2012.

⁶ UNICEF Bureau régional de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, *Abus, exploitation et violence sexuels à l'encontre des enfants à l'école en Afrique de l'Ouest et du Centre*, 2006, p. 3.

Encadré 1 : Manifestations de la VBGMS par région⁷

En Afrique subsaharienne, le problème de la VBGMS a reçu plus d'attention de la part du public et des universitaires en raison des taux élevés de prévalence du VIH, notamment chez les filles d'âge scolaire. La violence en milieu scolaire se manifeste généralement par des agressions sexuelles contre les filles, le harcèlement sexuel et le viol perpétrés par les étudiants et les enseignants.

En Asie, où prédomine un modèle autoritaire et hiérarchique des relations sociales et pédagogiques, les domaines sociaux et éducatifs sont fortement influencés par les différences de caste, d'origine ethnique et de religion. Dans cette région, la VBGMS peut inclure des cas d'acide jeté sur les filles sur le chemin de l'école, outre les viols et abus sexuels.

En Amérique latine et dans les Caraïbes, une culture cautionnant la violence au sein de la famille et de la communauté contribue à la violence en milieu scolaire, de même que la prévalence des gangs de jeunes. On a recensé dans les écoles des cas de viols enseignant-élève, de brimades et de harcèlement des filles par les garçons.

Au Moyen-Orient, les violences psychologiques et physiques ont été les formes de VBGMS les plus souvent citées.

Aux États-Unis et en Europe de l'Ouest, les brimades et la violence dans les fréquentations, le harcèlement en ligne, la violence homophobe et les fusillades dans les écoles ont été signalés comme des actes courants.

B) Prévalence et vecteurs de la VBGMS

Prévalence

La violence basée sur le genre (VBG) est profondément enracinée dans de nombreuses sociétés et elle est souvent sanctionnée par les normes et les pratiques culturelles, ou par une mauvaise interprétation des préceptes religieux.

L'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants, publiée en 2006, souligne que les écoles ont un rôle crucial à jouer dans la protection des enfants contre la violence. Malheureusement, c'est dans les contextes éducatifs que nombre d'enfants sont exposés à des violences sexuelles fondées sur leur genre.

Si la VBGMS est largement répandue, il s'agit d'un phénomène qui reste néanmoins insuffisamment étudié et signalé. Les efforts fragmentés et inadéquats qui ont été

⁷L'Initiative des Nations Unies en faveur de l'éducation des filles, *Engendering Empowerment: Education & Equality*, UNGEI, 2012, p. 54.

consacrés jusqu'à présent à son étude ont abouti à des données de prévalence nationales limitées.

La plupart des recherches concernent l'Afrique subsaharienne et ont porté sur la violence sexuelle à l'encontre des filles, en partie en raison des préoccupations liées à l'exposition au VIH. Une étude menée par l'UNICEF au Botswana en 2000 a révélé que sur 560 étudiants interrogés, 70 pour cent avaient subi une forme de harcèlement sexuel⁸. En outre, 20 % des personnes interviewées avaient reçu des demandes de faveurs sexuelles de la part d'un enseignant. Une étude réalisée en 2010 par le Ministère de l'éducation nationale de Côte d'Ivoire a montré qu'environ 50 % des enseignants avaient affirmé avoir eu des rapports sexuels avec des étudiants, avec des chiffres allant jusqu'à 70 pour cent dans une seule région⁹. Une enquête lancée en 2011 par ActionAid/Institute of Education, qui s'adressait à 1 082 filles au Ghana, au Kenya et au Mozambique, a indiqué que les relations sexuelles entre élèves et enseignants étaient régulièrement mentionnées dans les groupes de discussion, mais c'est seulement au Kenya que certaines filles ont déclaré avoir eu des rapports sexuels forcés avec un professeur (5 % des filles).¹⁰

Bien qu'elles soient moins nombreuses, des études sur la VBGMS ont également été effectuées dans d'autres régions : une étude menée par Save the Children au Yémen en 2011 a dévoilé que 31 % des écoliers avaient été victimes d'abus sexuels¹¹. Une étude similaire réalisée au Liban en 2008 a montré que 16 % des enfants scolarisés, des filles pour la plupart, avaient signalé des abus sexuels¹². Au Pérou, 169 enseignants ont été dénoncés pour viol ou autres comportements inappropriés pendant la seule année de 2007¹³.

Vecteurs de la VBGMS

La prédominance de la violence à l'égard des filles à l'école reflète des normes sociales et culturelles profondément ancrées, qui renforcent les inégalités de genre et un déséquilibre du pouvoir – entre les sexes, et entre les adultes et les enfants. Les normes dominantes relatives au genre peuvent légitimer des comportements violents envers les filles, rendant ainsi ces actes invisibles et renforçant une identité sexuelle qui place les filles en position de subordination. Les garçons peuvent également devenir une cible s'ils ne se conforment pas aux normes de masculinité en vigueur.

La VBGMS est plus répandue en période de bouleversement social et politique, de crise et de conflit. Lors d'un conflit, les écoles peuvent devenir des champs de

⁸ Leach et al., p. 12.

⁹ Ministère de l'éducation nationale de Côte d'Ivoire, *Etude sur les connaissances, les comportements et les pratiques des étudiants et des enseignants en matière d'IST, de VIH/SIDA et de grossesse et Analyse de la situation des orphelins et autres enfants rendus vulnérables du fait du VIH/SIDA, dans les régions d'Abidjan-1, Aboisso, Man et Korhogo*, 2010, p. 26.

¹⁰ Leach et al., p. 12.

¹¹ Ibid, p. 15.

¹² Ibid.

¹³ *El Comercio*, 13 décembre 2007, p. 4 (cité par Leach et al.)

bataille idéologiques et exposer les filles à un risque accru de violences sexuelles par les parties impliquées dans le conflit¹⁴.

Les structures et les institutions sociales, notamment les familles, les écoles et les communautés, soutiennent ces normes. Les écoles, dont le rôle est de guider la « socialisation » des enfants, peuvent implicitement légitimer et renforcer des normes de genre néfastes en approuvant tacitement ou explicitement le statu quo. Les établissements d'enseignement, en tant que centres respectés au sein d'une communauté, peuvent créer sans le vouloir un environnement propice à la propagation de la VBG.

L'absence de mécanismes visant à contrôler les normes de genre et les pratiques néfastes permet d'entretenir la VBGMS. Les systèmes d'identification et de signalement de la VBGMS, par exemple, sont sous-équipés et insuffisamment développés. En outre, les droits des enfants ne sont pas bien compris et font rarement partie des programmes scolaires. Parallèlement, les systèmes judiciaires sont généralement mal équipés pour faire face aux délits commis à l'encontre des enfants et aux questions d'inconduite sexuelle.

Même lorsque les enfants sont conscients de leurs droits et que des mécanismes de signalement sont en place, les victimes d'actes violents peuvent ne pas se sentir en sécurité ou protégés pour faire part de leurs expériences. Les services sociaux, médicaux et autres systèmes de soutien aux victimes sont rares et sont souvent à court de ressources. Pour lutter contre les facteurs sociaux puissants qui contribuent à maintenir la pratique de la VBGMS, il est nécessaire d'adopter une approche plus globale, multisectorielle et multi-acteurs.

C) Conséquences de la VBGMS

Les conséquences de la VBGMS sont considérables, les plus évidentes étant liées à la santé physique et psychologique, et à la réussite scolaire. Les effets secondaires de relations sexuelles forcées sur la santé physique comprennent l'exposition aux maladies sexuellement transmissibles, les grossesses non désirées, les grossesses et les accouchements à risque élevé chez les adolescentes, ainsi que les avortements non médicalisés. D'un point de vue psychologique, l'expérience de la violence sexuelle a tendance à entraver le développement des compétences sociales et à miner l'estime de soi, et peut provoquer des troubles alimentaires, des dépressions, des insomnies, un sentiment de culpabilité, de l'anxiété et des tendances suicidaires¹⁵. Exposer les étudiants à la violence dans le milieu scolaire peut aussi entraîner une hausse des violences subies ou commises par ces jeunes victimes¹⁶.

Les victimes de violences sexuelles souffrent également sur le plan scolaire : les filles peuvent avoir un rendement scolaire médiocre, réduire leur participation aux activités scolaires ou abandonner totalement leurs études en raison d'une faible

¹⁴ Devers et al., p. 10-13.

¹⁵ Ibid, p. 25.

¹⁶ Ibid.

estime de soi, d'une diminution de leur concentration et d'un sentiment d'anxiété. Quand les enseignants exigent des faveurs sexuelles de la part de leurs élèves filles, qu'ils « récompensent » par de bonnes notes lors de tests et examens, il se perpétue l'idée que la réussite scolaire est liée à la sexualité des filles plutôt qu'à leur intellect.

De telles notions ont un impact profond sur la perception que les filles ont d'elles-mêmes, et confèrent une dimension indûment sexualisée à la poursuite d'objectifs académiques. Aussi, en raison du décrochage scolaire lié à la VBGMS, les filles (qui sont disproportionnellement plus touchées par ce type de violence) subissent une baisse importante de leur capacité de gain, sans parler de tous les autres résultats de développement liés à l'éducation des filles¹⁷.

Lorsque la violence fondée sur le genre est tolérée et cautionnée à l'école, les conséquences sociétales sur l'égalité entre les sexes prennent de l'ampleur. Les victimes hésitent à prendre des mesures et les auteurs peuvent se sentir à l'abri. Ces sentiments et comportements néfastes dépassent le cadre scolaire et contribuent à la perpétuation des inégalités et à l'amplification de la VBG au sein de la société. De la même façon, les écoles ont la possibilité de contester les normes, de créer de nouvelles règles et d'aider les individus à apprendre de nouveaux comportements, plus équitables, qui profiteront à l'école et à la société dans son ensemble.

D) **Lacunes dans les connaissances sur la VBGMS**

En dépit des connaissances sur les conséquences de la VBGMS, il existe peu de recherches sur cette question et son impact est sous-estimé, la plupart des études provenant de l'Afrique subsaharienne et, dans une moindre mesure, de l'Amérique du Nord et de l'Europe du Nord. L'étude de Leach et al. identifie un certain nombre de lacunes dans les connaissances sur la VBGMS et souligne la nécessité d'approfondir la recherche pour mieux comprendre le problème et concevoir des interventions susceptibles de le régler.

Certaines de ces lacunes concernent¹⁸ :

- i) **La recherche sur les formes de violence non hétérosexuelles** : il existe, à l'heure actuelle, peu de recherches sur la VBGMS qui aillent au-delà de l'analyse des formes de violence hétérosexuelles, perpétrées principalement par des enseignants et des étudiants de sexe masculin sur des étudiantes;
- ii) **Les connaissances sur la violence commise par les étudiants sur leurs professeurs** : on a largement ignoré le fait que les enseignants, en particulier les jeunes enseignantes, sont également victimes de violence sexuelle, perpétrée soit par d'autres membres du personnel, soit par des étudiants plus âgés (généralement masculins);
- iii) **Le lien entre la VBGMS et d'autres formes de violence** : la résistance persistante face à l'élimination des châtiments corporels dans les écoles

¹⁷ Leach et al., p. 20-23.

¹⁸ Ibid., p. 21-24.

et au sein des familles est étroitement liée à l'acceptation sociale d'autres formes de VBG, telles que la violence domestique et les violences sexuelles infligées aux enfants, et à la culture de la domination masculine qui prévaut dans de nombreux milieux scolaires. Cela a des implications importantes pour une intervention efficace et, à long terme, pour la réalisation des objectifs mondiaux de développement¹⁹;

- iv) **La séparation entre la VBGMS et le harcèlement** : la méconnaissance de la dimension sexospécifique du harcèlement et la tendance à traiter cette pratique comme un phénomène distinct de la VBG ne permet ni d'appréhender l'ampleur du problème ni de trouver le meilleur moyen de le résoudre;
- v) **La compréhension des perceptions des enseignants** : peu de recherches ont été effectuées sur la façon dont les enseignants perçoivent la VBG et la manière dont ils traitent ce problème dans le milieu scolaire. Il nous faut plus d'informations sur les facteurs susceptibles d'influencer les attitudes et les comportements des enseignants vis-à-vis de la violence institutionnelle à laquelle ils assistent et participent souvent au quotidien;
- vi) **L'accès à l'éducation et la réussite scolaire** : même si l'on sait que la VBGMS constitue un obstacle majeur à l'accès et à la participation à l'éducation, ainsi qu'à la réalisation des objectifs de qualité et d'égalité, nous savons peu de choses concernant l'impact de cette violence sur la rétention et la réussite scolaires. Le lien est encore ténu; et
- vii) **Les liens entre la VBGMS et les autres sphères sociales** : les liens entre la VBGMS et les autres sphères sociales sont insuffisamment développés. Les différences de genre sont souvent traitées comme 'naturelles' et utilisées comme l'explication par défaut des résultats que l'on observe chez chaque sexe. Non seulement cela aggrave la situation, mais cela contribue aussi à supprimer la notion de VBGMS en tant que problème et à l'écarter de ce que nous avons appris sur les comportements sociaux suite à des études dans d'autres domaines, comme les pratiques organisationnelles et professionnelles ou les analyses sur l'intersection entre l'identité sexuelle et autres (race, classe, religion, etc.).

¹⁹ Voir 'Interdire et éliminer les châtimets corporels infligés aux enfants – un élément clé de la responsabilité des Etats dans l'élimination de la violence à l'encontre des femmes et des filles', soumis au Rapporteur spécial chargé de la question de la violence contre les femmes, Initiative mondiale pour mettre fin à tous les châtimets corporels infligés aux enfants, octobre 2012.

II. Politiques et programmes clés pour lutter contre la VBGMS

Une variété d'acteurs aux niveaux mondial, régional et national ont eu recours à la fois à des politiques et des programmes de lutte contre la VBGMS.

A) Initiatives mondiales et régionales

La Convention relative aux droits de l'enfant, qui propose une définition globale et complète de la question de la violence, oblige les États parties à protéger les enfants contre toute forme de violence, à prévenir et à répondre à la violence, et à fournir un soutien aux enfants victimes de violence (article 19). Les protocoles facultatifs à la Convention, ainsi que plusieurs autres instruments des droits de l'homme, contiennent des mesures de protection spécifiques contre la violence. Ces mesures représentent des obligations immédiates en droit international pour tous les États membres signataires. Les gouvernements se sont également engagés à protéger les enfants contre toute forme de violence dans le cadre de conférences internationales telles que la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants de 2002.

À la suite de l'étude réalisée par les Nations Unies en 2006 sur la violence contre les enfants, les initiatives mondiales et régionales pour lutter contre la violence à l'égard des enfants se sont accélérées et ont permis de créer des cadres favorables. Ces engagements ont permis de générer la pression morale indispensable pour agir au niveau national, inciter les gouvernements à s'approprier des solutions pour combattre la VBGMS et à établir des normes. On peut citer en exemple l'Initiative mondiale pour mettre fin à tous les châtimements corporels infligés aux enfants, une campagne internationale de grande envergure pour lutter contre la violence à l'école, ainsi que le Bureau des Nations Unies du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la violence à l'encontre des enfants (RSSG). Le RSSG collabore avec les gouvernements nationaux pour établir ou améliorer les réglementations gouvernementales visant à lutter contre la violence envers les enfants. Toutefois, ces deux initiatives menées à l'échelle mondiale, dont la portée est vaste, ne comportent aucune analyse sexospécifique de la violence en milieu scolaire. Par conséquent, ces efforts sont moins susceptibles d'apporter des changements à long terme.

Les initiatives régionales comprennent la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatifs aux droits des femmes en Afrique, plus précisément l'article 12, et l'Initiative de l'Asie du Sud pour mettre fin à la violence à l'égard des enfants. La priorité et l'objectif de ces projets intergouvernementaux consistent à fournir des conseils aux initiatives gouvernementales, nationales et locales luttant contre la violence envers les enfants. Cependant, la plupart de ces initiatives sont axées sur la violence en général, mais ne s'attaquent pas spécifiquement au problème de la VBGMS.

Encadré 2 : Instruments internationaux/résolutions et engagements

Les principaux cadres internationaux, tels que la Déclaration des droits de l'homme de l'ONU, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (également connue sous le nom de Programme d'action de Beijing), dénoncent la violence et appellent à la mise en place de mesures visant à protéger tous les êtres humains, en particulier les femmes et les filles, de toutes les formes de violence.

L'article 19 de la Convention de 1989 relative aux droits de l'enfant exhorte les États parties à prendre toutes les mesures appropriées, notamment par le biais de l'éducation, pour protéger les enfants contre toutes les formes de violence, y compris la violence sexuelle.

Une résolution adoptée en 2007 par l'Assemblée générale des Nations Unies, intitulée « Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes » (A/RES/61/143), appelle la communauté internationale, y compris le système des Nations Unies, à améliorer les efforts nationaux visant à éliminer la violence à l'encontre des femmes et des filles, notamment par le biais du « partage des lignes directrices, des méthodologies et des bonnes pratiques ».

L'article 12 du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique (2003) invite les États parties à prendre toutes les mesures appropriées pour protéger les femmes, notamment les filles, contre toutes les formes de maltraitance, y compris le harcèlement sexuel dans les écoles et autres établissements d'enseignement, et à prévoir des sanctions contre les auteurs de telles pratiques.

B) Réponses nationales et sous-nationales

Les initiatives stratégiques nationales prennent généralement la forme de lois, de règles, de politiques et de stratégies adoptées par les parlements ou établies par les ministères de l'éducation, parfois en collaboration avec d'autres ministères. Ils peuvent être initiés par le gouvernement ou mis au point en réponse aux demandes faites par la société civile. Une stratégie politique couramment utilisée au niveau national consiste à réviser et appliquer les codes de conduite des enseignants, en détaillant « l'ensemble des normes éthiques reconnues et des règles de conduite professionnelle auxquelles tous les membres d'une profession doivent adhérer »²⁰. Il s'agit de mettre l'accent sur des règles explicites concernant la conduite de l'enseignant et d'inclure éventuellement une référence spécifique aux violences sexuelles ainsi qu'aux sanctions s'y rapportant.

²⁰ Poisson, Muriel, *Lignes directrices pour l'élaboration et l'utilisation efficace des codes de conduite des enseignants*, UNESCO, 2009, p. 16.

Un autre exemple de réponse politique nationale est un projet de loi parlementaire. Au Kenya, par exemple, ActionAid a collaboré, entre 2008 et 2011, avec la Commission en charge du service des enseignants (Teachers Service Commission), le Ministère de l'éducation, le syndicat Kenya National Union of Teachers (KNUT) et le Ministère de l'enfance pour soutenir la rédaction d'un projet de loi parlementaire visant à renforcer les mécanismes de signalement des actes de violence et à garantir le renvoi des enseignants coupables plutôt que leur transfert dans d'autres écoles²¹. Le projet de loi s'efforcera également d'éliminer toute collusion éventuelle en stipulant clairement que le fait de ne pas dénoncer un agresseur constitue en soi une infraction. Une base de données centralisée a été créée pour suivre la trace des enseignants commettant des agressions sexuelles.

Du point de vue des programmes mis en œuvre, les interventions de prise en charge de la VBGMS visent en général à :

- i) Prévenir la violence en remettant en question les attitudes sexistes et les comportements qui les favorisent, notamment grâce à la mise en œuvre de normes ou de règles, et/ou en promouvant de façon explicite la tolérance et l'égalité, souvent par le biais de pratiques alternatives non violentes;
- ii) Mettre en place des mécanismes pour prévenir la violence avant qu'elle ne se produise;
- iii) Fournir un niveau de soutien adéquat là où la violence se produit;
- iv) Œuvrer en partenariat avec les acteurs et les parties prenantes concernés afin d'obtenir les meilleurs résultats pour les victimes et leurs familles; et
- v) Veiller à ce que les auteurs d'infractions soient traduits en justice.

Les organisations non gouvernementales telles que ActionAid, Concern, Plan International et Oxfam, ainsi qu'un petit groupe d'organisations multilatérales et bilatérales, dont l'UNICEF et USAID, dirigent les programmes internationaux de lutte contre la VBGMS. Diverses actions ont été mises en place pour répondre à la VBGMS, variant par leur approche, leur portée, les bénéficiaires et le niveau ciblé, mais elles ne concernent qu'un nombre limité de pays.

Alors que la plupart des programmes se concentrent sur un seul aspect de la violence à l'école (comme le harcèlement), certains abordent les formes de violence à l'école comme un ensemble interconnecté, qui inclut la violence sexuelle, physique et psychologique, ainsi que les châtiments corporels et le harcèlement. Par ailleurs, alors que certains programmes sont axés spécifiquement sur les filles, d'autres adoptent une approche plus inclusive et intègrent les garçons. L'approche qui se focalise sur les filles part du principe que la violence scolaire est commise principalement à leur encontre²², et s'efforce de renforcer l'autonomisation des filles à l'école et au sein de la communauté.

²¹ Leach et al., p. 41.

²² Ibid., p. 31.

Les programmes de prévention de la VBGMS diffèrent également selon leur portée et leur point de focalisation. Les interventions à intrant unique, par exemple, comprennent des cours spécifiques sur le harcèlement sexuel ou des cours de compétences de vie courante sur la santé reproductive. En revanche, l'approche à intrants multiples implique différentes parties du système éducatif et diverses parties prenantes²³. Il peut s'agir d'une intervention coordonnée sur les plans scolaire, communautaire, politique et juridique. On peut citer en exemple le projet Safe Schools de l'USAID, qui a associé des discussions entre les étudiants et la communauté à un programme de conseillers communautaires.

Les programmes de sensibilisation ciblant les communautés sont également couramment utilisés. ActionAid a eu recours à des activités de campagne et des journées spéciales consacrées à la VBGMS, auxquelles ont participé des dirigeants locaux et des représentants du gouvernement. Au niveau communautaire, des « Clubs de Mères » ont été également créés dans certains pays d'Afrique pour mobiliser le soutien de la communauté et des dirigeants en faveur de l'éducation des filles, surveiller la fréquentation scolaire des filles et sensibiliser le public à la VBGMS, la santé reproductive et aux services disponibles, tels que les mécanismes de soutien psychosocial et de signalement²⁴. Les Clubs de Mères mettent également sur pied des activités génératrices de revenus, comme la vente de produits d'artisanat, permettant d'offrir des bourses d'études et autres appuis financiers aux filles qui, sans cela, ne pourraient pas aller à l'école.

Enfin, certains programmes de lutte contre la VBGMS ont été élaborés soit en mettant un accent spécifique sur la violence, soit en adoptant une « approche-globale de l'école » qui consiste à intégrer la problématique de la violence à un vaste programme de soutien éducatif. Ces programmes peuvent inclure une formation sur les questions de genre pour les enseignants, une révision des programmes scolaires et des projets de renforcement économique en vue de réduire la vulnérabilité financière des filles²⁵. Dans le cas de programmes spécifiques, il est plus facile de mesurer l'impact de l'action menée, tandis que l'approche globale est jugée comme génératrice de changements plus durables. ActionAid a choisi d'adopter l'approche intégrée pour son projet Transforming Education for Girls in Nigeria and Tanzania (Transformer l'éducation des filles au Nigéria et en Tanzanie), et l'approche axée spécifiquement sur la violence pour son programme Stop Violence Against Girls (Halte à la Violence contre les filles)²⁶.

²³ Ibid., p. 32.

²⁴ Fonds des Nations unies pour l'enfance, *L'éducation comme vecteur de protection et de promotion de la santé des filles affectées par le conflit en Côte d'Ivoire*, UNICEF, 2011, p. 12.

²⁵ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Brochure 7: Egalité des genres, VIH et éducation. Politiques rationnelles et bonnes pratiques en matière d'éducation au VIH et à la santé*, UNESCO, 2012, pp. 30-45.

²⁶ UNICEF, *L'éducation comme vecteur de protection et de promotion de la santé des filles affectées par le conflit en Côte d'Ivoire*, UNICEF, 2011, p. 33.

C) Interventions efficaces en termes de politiques et de programmes : Enseignements tirés

Alors que tout un éventail de politiques et de programmes a été déployé pour lutter contre la VBGMS, ces initiatives ont souvent eu un faible impact, elles n'ont pas utilisé d'indicateurs sexospécifiques ou bien elles ont omis de s'appuyer sur une analyse de genre systématique. La plupart de ces actions n'ont pas été rigoureusement surveillées ou évaluées, et la qualité des évaluations s'est avérée médiocre. Toutefois, une analyse des interventions politiques à l'échelle nationale a permis d'identifier certains résultats prometteurs dans la prévention et la lutte contre la VBGMS²⁷.

Lorsque les gouvernements ont pris des mesures pour combattre la VBGMS, les communautés se sont senties encouragées à s'engager sur la question. Par exemple, en République démocratique du Congo, l'appui solide fourni par le gouverneur de la Province de Katanga et le ministère régional de l'éducation en faveur du projet C-Change de l'USAID a incité la communauté à participer²⁸. Ladite analyse a également révélé que le recensement et le suivi par les ONG des cadres politiques existants relatifs à la VBGMS ont permis de favoriser la coordination et la communication entre les différentes administrations et à travers l'ensemble des secteurs.

ActionAid Mozambique a publié une analyse détaillée des lois et politiques relatives à l'éducation et à la protection des filles, ce qui a influencé la révision par le gouvernement du code pénal, y compris des propositions sur les mariages précoces et du droit des violeurs à épouser leurs victimes comme alternative à la peine de prison²⁹.

Des approches prometteuses de programmes ont également été recensées lors d'une évaluation récente réalisée par Parkes et al., qui a évalué la mise en œuvre du projet Halte à la Violence contre les filles, coordonné par ActionAid au Ghana, au Mozambique et au Kenya³⁰. L'évaluation a conclu qu'« une intervention associant les clubs de filles à des formes de dialogue communautaire, à la formation continue des enseignants, aux comités de gestion scolaire, et autres, conduisait à une évolution des comportements par rapport au genre et à la violence, et à une meilleure connaissance des procédures et des lieux de signalement des cas de violence. »

Cependant, il est nécessaire de créer un environnement ouvert, propice aux discussions et au partage, afin que les filles soient à l'aise pour dénoncer la violence dont elles sont victimes. Les initiatives d'envergure nationale ont utilisé des services d'assistance téléphonique et d'orientation pour établir un premier contact primordial entre les enfants victimes et les services de protection, comme pour le

²⁷ Ibid., p 41.

²⁸ Ibid

²⁹ Ibid

³⁰ Unterhalter, Elaine, et al., *Interventions to enhance girls' education and gender equality: a rigorous review of literature*, Ministère britannique du développement international (UK Department for International Development), (prévu pour) octobre 2013.

programme de l'UNICEF en Côte d'Ivoire³¹.

Les exemples présentés dans l'étude de Leach et al. illustrent également quelques réussites en matière de réduction de la violence. Par exemple, les codes de conduite en milieu scolaire, où les enseignants et les élèves participent à l'élaboration et à l'application des règles de l'école, ont permis de réduire les niveaux de violence tout en augmentant les connaissances des élèves sur leurs droits³². Le code de déontologie de l'enseignant est un exemple de la façon dont un outil stratégique populaire pourrait s'inscrire dans un programme de lutte contre la VBGMS. Cependant, même lorsque les codes de conduite abordent le problème de la VBGMS, leur mise en œuvre laisse à désirer.

Malheureusement, même lorsque les filles ont le courage de signaler un acte de violence et que les mécanismes appropriés sont en place, les cas de VBGMS sont rarement résolus. Souvent, les auteurs ne sont ni punis en vertu du droit criminel, ni sanctionnés pour faute professionnelle par le ministère de l'éducation ou le syndicat d'enseignants. Cela tient à plusieurs facteurs, dont voici quelques exemples :

- i) Les familles et les communautés peuvent invalider les rapports des filles par sentiment de honte, préférant conclure des arrangements informels et demander aux enseignants accusés de donner des cadeaux en dédommagement;
- ii) Les victimes et leurs familles ont peu de confiance envers les mécanismes de signalement s'ils sont gérés par des dirigeants communautaires et des enseignants;
- iii) Les systèmes judiciaires ignorent les plaintes ou imposent des sanctions insuffisantes; et
- iv) Les ministères de l'éducation ne parviennent pas à faire appliquer les sanctions et préfèrent muter les professeurs accusés dans d'autres établissements.

L'étude de Leach et al. a également mis en évidence l'impact des projets sur l'amélioration du taux de scolarisation, de rétention et de réussite, en particulier chez les filles. Certaines personnes interrogées ont en partie attribué ces résultats à l'environnement respectueux de l'enfant créé dans le cadre de l'intervention : certains enfants ont indiqué qu'ils se sentaient plus en sécurité pour aller à l'école et qu'ils assistaient donc plus régulièrement aux cours. Toutefois, il y a risque à présumer d'une relation de cause à effet quand elle n'existe pas, car d'autres facteurs – tels que la hausse de fonds publics, les programmes d'alimentation scolaire, les uniformes gratuits ou simplement la situation démographique – peuvent aussi avoir joué un rôle.

Dans l'ensemble, les chercheurs et les praticiens soulignent la nécessité urgente de compléter et d'élargir les études qui existent à petite échelle sur la VBGMS grâce à

³¹ UNICEF, *L'éducation comme vecteur de protection et de promotion de la santé des filles affectées par le conflit en Côte d'Ivoire*, 2011.

³² Leach et al., p 37.

des données statistiques issues de larges enquêtes comparatives et d'études portant sur plusieurs pays. La poursuite des recherches en matière de VBGMS permettra d'établir une solide base de données probantes sur les interventions réussies, encourageant ainsi l'élaboration de programmes plus efficaces.

III. La marche à suivre : ce qui doit être fait

Le manque de coordination dans les efforts déployés par les gouvernements, les ministères et les organismes pour s'attaquer à la violence en milieu scolaire, ainsi que la nécessité d'une action commune au niveau des politiques et des programmes de lutte contre la VBGMS sont mis en évidence dans plusieurs rapports³³.

Un rapport de l'Overseas Development Institute de 2013, commandé par Plan International, identifie des lacunes spécifiques dans plusieurs domaines : base restreinte de données probantes; manque de coordination au niveau de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des politiques et des programmes; absence d'une approche multipartite; et manque de reconnaissance de l'interconnexion entre les diverses manifestations de la violence en milieu scolaire.

Il appartient aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales, aux programmes humanitaires, aux gouvernements, aux écoles et aux autres institutions sociales et de la société civile de combler ces lacunes. Le système des Nations Unies a un rôle particulièrement essentiel à jouer en raison de sa connexion avec les États membres et de ses liens avec les conventions internationales. Ces acteurs doivent employer une approche coordonnée à tous les niveaux et à travers l'ensemble des parties prenantes afin d'établir un ordre du jour orienté vers l'avenir visant à résoudre le problème rapidement et efficacement.

Basés sur l'expérience et les résultats de recherche existants, les principes suivants (tableau 1) proposent des conditions et des approches permettant une prise en charge solide et efficace du problème de la VBGMS³⁴ :

³³ Leach et al., p. 29.

³⁴ Greene et al. *op.cit.*,. Les principes s'inspirent également d'un rapport de Save the Children Suède (2010), *Trop souvent en silence: Prise en charge de la violence en milieu scolaire, initiatives modèles en Afrique occidentale et centrale*, en collaboration avec Plan, Actionaid et l'UNICEF, et du document de réflexion préparé à l'occasion de la réunion du Groupe d'experts d'ONU-Femmes sur le thème: Prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles, Bangkok, Thaïlande, 17-20 septembre 2012.

Tableau 1: Dix principes pour une prise en charge efficace de la VBGMS

| | |
|--|--|
| Conceptualisation claire | Une définition cohérente du problème pour étayer les stratégies et les actions à mettre en place |
| Action globale et intégrée | Des plans d'action qui offrent une stratégie globale à long terme et qui créent des systèmes de protection de l'enfant à l'échelle nationale, dans un environnement politique favorable. Le plan d'action est renforcé par la participation de la communauté, qui s'engage à faire évoluer de manière fondamentale les attitudes et les comportements vis-à-vis de la VBG à l'échelle communautaire. |
| Politiques étayées par des données probantes, fondées sur la recherche | Un mécanisme de collecte des données nationales qui soit centralisé et doté des ressources nécessaires pour enregistrer, signaler et suivre la violence à l'intérieur et à l'extérieur des écoles. |
| Réglementation et législation efficaces | Une capacité institutionnelle pour mettre en œuvre les politiques de lutte contre la VBGMS et faire respecter les lois visant à traduire en justice les auteurs de violences, en ayant recours aux procédures normalisées pour la police et la magistrature et aux mécanismes de suivi intégrés. |
| Coordination et collaboration intersectorielles | Une harmonisation des politiques et de la législation et la coordination des réponses entre tous les secteurs et les échelons du gouvernement. |
| Mécanisme de signalement et de prise en charge sûr et efficace | Des procédures de signalement et de prise en charge au niveau local, qui soient sûres, efficaces et conformes à Convention relative aux droits de l'enfant. |
| Personnel solidement appuyé et formé | Un renforcement des programmes de formation préalable et continue des enseignants, et de soutien en milieu scolaire pour les enseignants et les administrateurs, y compris la nomination d'enseignants comme « points focaux » et premiers points de contact pour les enfants victimes de violence. |
| Transparence et responsabilisation | Une diffusion d'informations fiables et actualisées sur les politiques et les lois en question, par le biais de médias adaptés en fonction des endroits et des circonstances; des efforts de sensibilisation des communautés dûment ciblés, fournissant des informations pertinentes sur les procédures de plainte. |
| Participation et inclusivité | Des approches qui incluent la participation des communautés et qui garantissent la prise en compte des préoccupations et des expériences de divers groupes, notamment des minorités, des personnes handicapées et des personnes à faible revenu. |
| Mécanismes d'enseignement et d'apprentissage qui transforment positivement les relations entre les sexes | Des contenus éducatifs, y compris les programmes, les manuels, la pédagogie et les pratiques de classe, qui soient sexospécifiques, et qui favorisent des attitudes équitables entre les sexes ainsi que la non-violence. |

Références

Devers, Marie, et al., *Les violences de genre en milieu scolaire en Afrique subsaharienne francophone: Comprendre leurs impacts sur la scolarisation des filles pour mieux les combattre*, République Française : Ministère des Affaires Étrangères et Européennes, 2012.

Greene, Margaret, et al., *Le droit d'une fille d'apprendre sans peur: Lutter pour mettre fin à la violence basée sur le genre en milieu scolaire*, Plan International, 2013.

Leach, Fiona, Máiréad Dunne et Francesca Salvi, *A global review of current issues and approaches in policy, programming and implementation responses to School Related Gender-Based Violence (SRGBV) for UNESCO Education Sector*, Université du Sussex, 2013.

Ministère de l'éducation nationale de Côte d'Ivoire, *Étude sur les connaissances, les comportements et les pratiques des étudiants et des enseignants en matière d'IST, de VIH/SIDA et de grossesse et Analyse de la situation des orphelins et autres enfants rendus vulnérables du fait du VIH/SIDA dans les régions d'Abidjan-1, Aboisso, Man et Korhogo*, 2010.

Poisson, Muriel, *Lignes directrices pour l'élaboration et l'utilisation efficace des codes de conduite des enseignants*, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 2009.

Unterhalter, Elaine, et al., *Interventions to enhance girls' education and gender equality: a rigorous review of literature*, Ministère britannique du développement international (UK Department for International Development), (prévu pour) octobre 2013.

Bureau régional de l'UNICEF (non daté). *Abus, exploitation et violence sexuels à l'encontre des enfants à l'école en Afrique de l'Ouest et du Centre*.

Fonds des Nations unies pour l'enfance, *L'éducation comme vecteur de protection et de promotion de la santé des filles affectées par le conflit en Côte d'Ivoire*, UNICEF, 2011.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Brochure 7: Égalité des genres, VIH et éducation. Politiques rationnelles et bonnes pratiques en matière d'éducation au VIH et à la santé*, UNESCO, 2012.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Brochure 8: Réponses du secteur de l'éducation au harcèlement homophobe. Politiques rationnelles et bonnes pratiques en matière d'éducation au VIH et à la santé*, UNESCO, 2012.

Uthman, Olalekan, A., Stephen Lawoko et Tahereh Moradi, (2009), 'Factors associated with attitudes towards intimate partner violence against women: a comparative analysis of 17 sub-Saharan countries,' *BMC International Health and Human Rights*, vol. 9, no. 1, 2009.